

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Verre de labo souillé, pour incinération

Code Eural	15 01 10*
Code déchet	017005

### DESCRIPTION

Verre de laboratoire souillé, tel que ballons gradués, erlenmeyers, éprouvettes, pipettes, bouteilles en verre avec restes de produits chimiques.

Verre de laboratoire non éligible au recyclage.

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### Paramètres :

- Chlore: < 1%
- Fluor: < 0.1%
- Brome + Iode: < 0.1%
- Na + K + V: < 1%
- B: < 1000 ppm
- PCB : < 50 ppm
- Somme des métaux lourds : < 5 %
- Mercure : < 20 ppm

#### Conditions générales :

- Pas de verre médical
- Pas d'objets étrangers, tels que bois, chiffons, plastique, métal
- Pas de liquide libre dans les fûts
- Pas de lampes
- Pas de seringues ni d'aiguilles
- Pas de contamination radioactive ou bactériologique
- Pas de substances explosives ou comburants

#### Conditions d'emballage :

- Les déchets sont emballés dans des fûts UN max. 120 litres
- Poids maximal pas fût : 50 kg